

VOYAGER AVEC UN LOULAV ET ETROG VER LES **ÉTATS-UNIS** ET AU **CANADA**



RENCONTRE AVEC LES AGENTS DES DOUANES

En vue de la saison des voyages pour les fêtes (Yom Tov), des membres du Conseil de la communauté juive ont rencontré les agents des douanes aux postes frontières terrestres et aéroportuaires afin de s'assurer qu'ils sont correctement informés au sujet des Arba Minim (Quatre Espèces). Nous leur avons également communiqué les dates où un plus grand trafic est attendu.

TRAVERSER LA FRONTIÈRE AVEC LES ARBA MINIM

Les personnes voyageant avec des Arba Minim doivent les déclarer au poste frontière. Les Arba Minim peuvent être introduits à la frontière pour usage personnel uniquement du 18 septembre au 10 octobre. Une fois ces articles inspectés et déterminés exempts de parasites et/ou de maladies, ils seront libérés. Les agents d'inspection sont sensibles à la manipulation de ces articles et veilleront à ce que ce soit le voyageur lui-même qui ouvre, déballe et remballe les Arba Minim. Afin d'éviter les délais, les Arba Minim doivent être facilement accessibles.

ÉVITER LES DÉLAIS

En vue de la saison des voyages pour les fêtes (Yom Tov), des membres du Conseil de la communauté juive ont rencontré les agents des douanes aux postes frontières terrestres et à l'aéroport, afin de s'assurer qu'ils sont correctement informés au sujet des Arba Minim (Quatre Espèces). Nous leur avons également communiqué les dates où un plus grand trafic est attendu. Les personnes voyageant avec des Arba Minim doivent les déclarer au poste frontière. Les Arba Minim peuvent être admis à la frontière pour usage personnel uniquement, du 18 septembre au 10 octobre. Une fois ces articles inspectés et déterminés exempts de parasites et/ou de maladies, ils seront libérés. Les agents d'inspection sont sensibles à la manipulation de ces articles et veilleront à ce que ce soit le voyageur lui-même qui ouvre, déballe et remballe les Arba Minim. Afin d'éviter les délais, les Arba Minim doivent être facilement accessibles. Les agents des douanes nous ont demandé de rappeler à tous les voyageurs d'avoir leurs documents de voyage bien préparés et à jour. Les non-citoyens voyageant en voiture avec un certificat de naissance plutôt qu'un passeport doivent s'assurer d'avoir les originaux ou une copie claire et lisible. Veuillez noter que les inspecteurs traiteront les passagers aussi rapidement que possible, mais des délais peuvent survenir en cas de documentation peu claire.

Les passagers voyageant dans une camionnette de plus de huit passagers doivent se diriger vers la voie réservée aux autobus. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter, à vous et à vos familles, un merveilleux Yom Tov !

Bien à vous,

Rabbin Saul Emanuel
Directeur exécutif

